

Fichage bancaire après effacement total des dettes

Par Gate62, le 11/08/2025 à 11:30

Bonjour

Suite à un effacement total, par la banque de France, de mes dettes, ma banque me dit que chez eux je suis fiché pendant 10 ans.

En on t il le droit sachant que dans ces dettes ,il y avait un prêt de la banque?

Dans l'attente

Cordialement

Par AdminDelph, le 11/08/2025 à 13:42

Gate62, bonjour.

Votre historique tourne beaucoup autour de problèmes financiers, on peut supposer que votre banque souhaite peut-être que vous quittiez leur établissement.

Néanmoins, dans le cadre d'un rétablissement personnel avec effacement total des dettes, la durée d'inscription au FICP est de <u>5 ans</u> à partir de la date de la décision de clôture de la procédure.

Cette durée est fixe, mais ils disposent peut-être d'un fichage en interne, valable 10 ans.

Une fois la période de 5 ans écoulée, votre inscription au FICP est levée. Vous pouvez alors faire une nouvelle demande de crédit, mais la banque reste libre d'accepter ou de refuser en fonction de sa connaissance de votre passé et de l'analyse de votre situation financière.

Ce que vous pouvez faire:

Demandez à votre banque sur quelle base elle vous fiche pendant 10 ans.

Vérifiez auprès de la Banque de France que vous êtes bien défiché du FICP après 5 ans.

Contestez le fichage interne si vous estimez qu'il est abusif ou non justifié.

Par Gate62, le 11/08/2025 à 14:04

D accord merci pour votre réponse Cordialement